

11/06/2021

532172 - Actu-Juridique.fr

REGARDBTP

Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 7, rue du Regard - 75006 PARIS
451 292 312 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 25 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Créances sur les établissements de crédit	21 865 585,01	17 486 997,32
- Compte ordinaire de la société	5 086 067,03	4 237 872,68
- Comptes bancaires COI	8 763 027,42	5 242 780,95
- Comptes et prêts à terme	8 016 490,56	8 006 343,69
Immobilisations incorporelles	377 901,46	276 320,32
Immobilisations corporelles	111 960,70	4 672,76
Autres actifs	2 519 344,33	1 707 994,39
- Etat	607 232,25	623 317,39
- Probt p finance (distribution)	1 481 629,12	747 327,13
- Clients	181 989,71	123 738,58
- Divers	248 493,25	213 611,29
Comptes de régularisation	4 048 905,79	3 784 186,98
TOTAL ACTIF	28 923 697,29	23 260 071,77

PASSIF	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Autres passifs	12 658 767,42	9 010 018,01
- Comptes d'opérations en instance	8 763 027,42	5 242 780,95
- Fournisseurs	3 576 785,62	3 453 394,24
- Créiteurs divers	27 636,85	34 505,32
- Dettes fiscales et sociales	291 317,53	279 337,50
Comptes de régularisation	706 280,70	753 312,02
Fonds propres	15 558 649,17	13 496 741,74
- Capital	3 800 000,00	3 800 000,00
- Réserves	380 000,00	380 000,00
- Report à nouveau	9 316 741,74	7 923 539,36
- Résultat de l'exercice	2 061 907,43	1 393 202,38
TOTAL PASSIF	28 923 697,29	23 260 071,77

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

CHARGES	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation bancaire : commissions	28 485,83	34 413,87
Autres charges ordinaires	11 152 984,58	11 395 080,65
- Charges générales d'exploitation	10 934 368,58	10 981 135,06
- Autres frais administratifs	10 934 368,58	10 981 135,06
.. Gestion administrative	2 424 523,62	2 625 704,13
.. Personnel détaché	2 843 450,18	2 782 572,41
.. Frais de distribution	3 478 107,70	3 285 171,45
.. Frais informatique	999 008,59	1 296 281,94
.. Autres frais	1 141 807,49	953 848,13
- Impôts et taxes	47 471,00	37 557,00
- Dotations aux amortissements et provisions	218 616,00	413 945,59
Charges exceptionnelles	22 802,37	19 244,85
Impôts sur les bénéfices	804 080,00	604 193,00
Bénéfice de l'exercice	2 061 907,43	1 393 202,38
TOTAL	14 070 260,21	13 446 134,75

PRODUITS	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Prod. d'expl. bancaire : int. et produits assimilés	10 207,03	25 188,13
Autres produits ordinaires	14 047 529,48	13 408 346,37
- Autres produits d'exploitation	13 971 487,43	13 336 321,26
- Autres produits d'exploitation non bancaire	13 971 487,43	13 336 321,26
.. Frais de tenue de compte	3 995 203,21	3 788 811,67
.. Produits de distribution	9 881 992,99	9 487 682,29
.. Facturations diverses	85 845,90	59 688,94
.. Produits divers	8 445,33	138,36
- Reprises sur provisions	76 042,05	72 025,11
Produits exceptionnels	12 523,70	12 600,25
TOTAL	14 070 260,21	13 446 134,75

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020 (en euros).

INTRODUCTION. REGARDBTP est une société anonyme à directoire et Conseil de surveillance paritaire. Elle assure la conception, le développement, la commercialisation de dispositifs d'épargne salariale et la bonne tenue des comptes des salariés de nos entreprises clientes. REGARDBTP est Prestataire de Service d'Investissement (PSI) agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) le 12/02/2004 après avis de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). REGARDBTP est intégrée dans les comptes combinés de la SGAPS BTP domiciliée au 7, rue du Regard - 75006 PARIS.

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas affecté significativement l'activité de la société. Nous avons observé une baisse des rachats en nombre et en capitaux.

II - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION. Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. **Méthodes d'évaluation. Les immobilisations.** Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé sur le mode linéaire soit : Logiciels informatiques : de 1 à 5 ans selon la nature du produit (*), Matériel informatique : 3 ans, Matériel et mobilier de bureau : 5 ans, Matériel de transport : 5 ans, Agencement : 10 ans. (*) Les immobilisations incorporelles liées aux investissements réalisés lors du changement système informatique de gestion ont une durée d'amortissement prévue de 5 ans. **Les valeurs mobilières de placement.** Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2020. **Les créances et les dettes.** Il n'y a pas de compensation entre les créances et les dettes. Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale de remboursement. Les créances de plus de 90 jours sont classées en créances douteuses, elles peuvent alors faire l'objet d'un provisionnement si malgré les relances le risque de non recouvrement se précise en fonction du montant et de l'antériorité. **Charges et produits exceptionnels.** Ce poste regroupe

les charges et produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante de l'entité. **Compte de résultat.** Les charges et les produits sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent. **Méthodes de présentation.** Les comptes de régularisation actif et passif. Ils regroupent les montants estimés de l'ensemble des produits à recevoir et des charges à payer, ainsi que les charges et produits constatés d'avance. **Autres actifs.** Les autres actifs comprennent principalement les créances clients, les créances fiscales et le fonds de garantie des dépôts. **Autres passifs.** Les autres passifs comprennent principalement les Comptes d'Opérations en Instance (COI), les dettes fournisseurs et les dettes fiscales. Dans les COI figurent les opérations pour le compte de nos clients (entreprises et leurs salariés) en cours de traitement. La contrepartie figure à l'actif dans les créances sur les établissements de crédit. **Créances sur les établissements de crédit.** Les créances sur les établissements de crédit regroupent les comptes ordinaires de la société, les comptes de dépôts à terme de la société et les comptes bancaires ouverts en contrepartie des comptes d'opérations en instance définis ci-dessus. REGARDBTP cantonne les fonds de la clientèle sur des comptes bancaires ouverts par nature de flux, conformément au dossier d'agrément déposé auprès de l'AMF lors de la constitution de la société. Un compte bancaire est ouvert pour chaque compte de la clientèle ainsi défini, le solde global de ces sommes reflétant à l'identique les montants présents dans les comptes d'opération en instance. **Ventilation des créances et dettes par échéance. Créances.** Etat, Total et à moins d'un an : 607 232,25, Clients, Total et à moins d'un an : 1 481 629,12, Clients douteux, Total et à plus d'un an : 252 406,33, Fonds de dépôt de garantie, Total : 120 622,63, A moins d'un an : 119 272,63, A plus d'un an : 1 350,00, Autres débiteurs divers, Total : 17 284,65, A moins d'un an : 16 515,68, A plus d'un an : 768,97, Produits à recevoir, Total et à moins d'un an : 3 951 675,69, Charges constatées d'avance, Total et à moins d'un an : 97 230,10. **Dettes.** Comptes d'opérations en instance, Total et à moins d'un an : 8 763 027,42, Fournisseurs, Total et à moins d'un an : 3 576 785,62, Dettes fiscales, Total et à moins d'un an : 291 317,53, Créiteurs divers, Total et à moins d'un an : 27 636,85, Produits constatés d'avance, Total : 706 280,70, A moins d'un an : 69 001,55, De 1 à 5 ans : 274 004,21, A plus de 5 ans : 363 274,94. **Informations complémentaires.** Le groupe PRO BTP a choisi d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière de son personnel. A cet effet, REGARDBTP a souscrit en 2013 une prime d'assurance auprès de PRO BTP ERP. Le contrat a été repris en 2019 par SAF BTP VIE. Un avenant a été signé à ce titre. Le versement de l'année 2020 s'élève à 174 192 euros.

III - INFORMATION SUR LES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS.

Immobilisations	Valeur brute des immob. en début d'exercice	Aug.	Diminutions		Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice
			Transferts	Cessions mises hors service	
Incorporelles	6 315 131,58	222 224,64	3 711,50	0,00	6 533 644,72
- Logiciels inf.	48 945,89	-	-	-	48 945,89
- Banque d'images	13 646,90	-	-	-	13 646,90
- Logiciel Webepargne	5 345 643,50	-	-	-	5 345 643,50
- Logiciels Fintes Visio	766 710,23	59 269,80	-	-	825 980,03
- Module de souscription ...	-	33 574,80	-	-	33 574,80
- Fonds de gar. des dépôts	17 561,00	-	-	-	17 561,00
- Licences	78 828,36	89 532,80	-	-	168 361,16
- Immob. en cours .	43 795,70	39 847,24	3 711,50	-	79 931,44
Corporelles	121 615,31	114 961,50	0,00	2 818,36	233 758,45
- Matériel	109 595,39	1 548,00	-	-	111 143,39
- Mob. de bureau ..	12 019,92	10 897,30	-	2 818,36	20 098,86
- Matériel de transport	-	24 464,00	-	-	24 464,00
- Agencement	-	78 052,20	-	-	78 052,20

Amortissements	Cumul des amort. en début d'exercice	Dotations de l'exer.	Reprises de l'exer.	Cumul des amort. en fin d'exercice	Valeur nette des immob. à la fin de l'exercice
Incorporelles	6 038 811,24	116 932,00	0,00	6 155 743,24	377 901,48
- Logiciels inf.	45 078,32	913,60	-	45 991,92	2 953,97
- Banque d'images	83,40	2 729,38	-	2 812,78	10 834,12
- Logiciel Webepargne	5 326 735,85	14 684,41	-	5 341 420,26	4 223,24
- Logiciels Fintes ..	588 085,31	76 853,95	-	664 939,26	161 040,77
- Module de souscription ...	-	5 336,31	-	5 336,31	28 238,49
- Fonds de gar. des dépôts	-	-	-	-	17 561,00
- Licences	78 828,36	16 414,35	-	95 242,71	73 118,45
- Immob. en cours .	-	-	-	-	79 931,44
Corporelles	117 042,55	7 531,30	2 776,10	121 797,75	111 960,70
- Matériel	108 932,13	398,00	-	109 330,13	1 813,26
- Mob. de bureau ..	8 110,42	2 126,42	2 776,10	7 460,74	12 638,12
- Matériel de transport	-	2 799,77	-	2 799,77	21 664,23
- Agencement	-	2 207,11	-	2 207,11	75 845,09

IV - INFORMATION SUR LES TITRES DE PLACEMENT. Il n'y a pas de titres de placement au 31/12/2020.

V - INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES. A. Composition du capital social. Le capital social se décompose en 38 000 actions de 100 euros de nominal soit au total 3 800 000 euros, entièrement libéré.

B. Capitaux propres	2019	Affectation résul. précédent	Résultat de l'exercice	2020
Capital	3 800 000,00	-	-	3 800 000,00
Réserve légale	380 000,00	-	-	380 000,00
Report à nouveau ..	7 923 539,36	1 393 202,38	-	9 316 741,74
Résultat	1 393 202,38	- 1 393 202,38	2 061 907,43	2 061 907,43
TOTAL	13 496 741,74	0,00	2 061 907,43	15 558 649,17

VI - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE BILAN. A. Détail des autres actifs. Etat (TVA), 2020 : 607 232,25, 2019 : 623 317,39, Fonds de garantie des dépôts, 2020 : 120 622,63, 2019 : 106 540,58, Comptes clients débiteurs, 2020 : 1 481 629,12, 2019 : 747 327,13, Comptes clients douteux, 2020 : 181 989,71, 2019 : 123 738,58,

Comptes fournisseurs débiteurs, 2020 : 11 201,15, 2019 : 3 722,85, Débiteurs divers avance rejets prélèvements, 2020 et 2019 : 100 000,00, Débiteurs divers, 2020 : 16 669,47, 2019 : 3 347,86, Total, 2020 : 2 519 344,33, 2019 : 1 707 994,39.

B. Détail des comptes de régularisation actif. Frais de tenue de compte à émettre, 2020 : 3 903 487,20, 2019 : 3 711 241,38, Droits d'entrée dernière VL à recevoir, 2020 : 48 188,49, Autres charges constatées d'avance, 2020 : 97 230,10, 2019 : 72 945,60, Total, 2020 : 4 048 905,79, 2019 : 3 784 186,98.

C. Détail des autres passifs. Fournisseurs créditeurs, 2020 : 202 753,11, 2019 : 283 323,25, Fournisseurs factures non parvenues (*), 2020 : 3 374 032,51, 2019 : 3 170 070,99, Comptes d'opérations en instance, 2020 : 8 763 027,42, 2019 : 5 242 780,95, Comptes clients créditeurs, 2020 : 27 636,85, 2019 : 34 505,32, Dettes fiscales, 2020 : 291 317,53, 2019 : 279 337,50, Total, 2020 : 12 658 767,42, 2019 : 9 010 018,01. (*) Détail des factures non parvenues, Gestion administrative :

688 215,96, Personnel détaché : 1 393 622,87, Frais informatique : 94 598,50, Frais de distribution : 1 085 907,65, Services communs : 71 224,25, Loyer et charges : 4 500,00, Honoraires : 27 679,66, Autres fournisseurs divers : 8 283,62, Total : 3 374 032,51. **D. Détail des comptes de régularisation passif.** Frais CDC loi Eckert et Total produits constatés d'avance, 2020 : 706 280,70, 2019 : 753 312,02. **E. Dettes et créances avec les parties liées.** Les dettes et créances avec les parties liées sont conclues dans des conditions normales. **F. Engagements hors bilan.** Il n'y a pas d'engagements hors bilan.

VII - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS. Charges exceptionnelles. Pertes sur opérations de régularisation et Total, 2020 : 22 802,37, 2019 : 19 244,85. Produits exceptionnels. Profits sur opérations de régularisation et Total, 2020 : 12 523,70, 2019 : 12 600,25.

VIII - MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 32 448,59 euros.

IX - DETAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES. Frais de tenue de compte, 2020 : 3 995 203,21, 2019 : 3 788 811,67, Distribution, 2020 : 9 881 992,99, 2019 : 9 487 682,29, Facturations diverses, 2020 : 85 845,90, 2019 : 59 688,94, Produits divers, 2020 : 451,33, 2019 : 138,36, Régularisation proata annuel TVA, 2020 : 7 994,00, Total, 2020 : 13 971 487,43, 2019 : 13 336 321,26.

X - IMPOT SUR LES SOCIETES. Compte tenu d'un impôt société à 28 %, le montant inscrit en charges s'élève à 804 080 euros. La part afférente au résultat exceptionnel (- 10 278,67) est de - 2 878.

XI - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. Il n'y a pas d'éléments significatifs à relever.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée. L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 de la manière suivante : Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 061 907,43, Augmenté du report à nouveau : 9 316 741,74, Formant un total de 11 378 649,17, Sera affecté comme suit : Report à nouveau : 11 378 649,17. Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGARDBTP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et sur leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement

professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérfications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris et Paris - La Défense, le 7 mai 2021, Les Commissaires aux comptes, F.-M. RICHARD & ASSOCIES : Julie GALOPHE, ERNST & YOUNG AUDIT : Abder AOUAD.

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande au siège de la société.